

Appel à initiatives Ruralinnov' 6 : « Alimentation durable » Cahier des charges

Familles Rurales souhaite agir pour relever le défi des transitions. Les ruralités ont un rôle déterminant à jouer dans les évolutions que nous souhaitons pour construire un modèle de développement plus durable. Pour réaliser cette ambition, Familles Rurales mobilise son fonds de dotation RURAL MOUV pour soutenir les porteurs de projets qui participent à la construction des territoires de demain. Depuis la création de l'appel à initiatives Ruralinnov' en 2019, ce sont déjà 46 lauréats qui ont été récompensés !

Objectif

L'appel à initiatives Ruralinnov' propose aux acteurs des territoires de faire émerger des projets innovants dans les zones rurales, de lancer des expérimentations, de susciter de nouveaux partenariats, de s'inscrire dans une démarche de développement durable. L'ambition est de financer des projets apportant une réelle plus-value et en capacité de se pérenniser dans le temps et/ou d'être dupliqués.

Thématique : alimentation durable

L'alimentation est un enjeu majeur pour la préservation de l'environnement, la santé publique et la sécurité alimentaire. Familles Rurales, en tant qu'association familiale et de défense des consommateurs est particulièrement engagé sur cette question et milite pour l'accès à toutes et tous à une alimentation de qualité, gage de santé et de bien-être. Dans le cadre de cet appel à projets, nous cherchons à soutenir des initiatives novatrices visant à promouvoir une alimentation plus saine, respectueuse de l'environnement et socialement équitable.

L'appel à initiatives a pour objet de faire émerger des projets associatifs qui contribuent à la transition vers des systèmes alimentaires locaux durables, en réduisant l'empreinte environnementale de la production alimentaire, en favorisant l'accès à une alimentation nutritive pour tous, respectueuse du PNNS (plan national nutrition santé) et en renforçant les liens entre producteurs et consommateurs.

- Agriculture durable : initiatives agricoles qui privilégient des pratiques respectueuses de l'environnement telles que l'agriculture biologique, l'agroécologie, la permaculture, et l'agroforesterie.
- Réduction du gaspillage alimentaire : projets visant à réduire le gaspillage alimentaire à différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement, de la production à la consommation.

- Développement de circuits courts : création de systèmes alimentaires locaux et de circuits courts pour réduire l'empreinte carbone du transport alimentaire et soutenir les agriculteurs locaux.
- Éducation à la nutrition et à la durabilité : programmes éducatifs qui sensibilisent le public à l'importance de faire des choix alimentaires sains et durables.
- Accès à une alimentation de qualité pour tous : projets solidaires favorisant l'accès à une alimentation qualitative et saine au plus grand nombre.
- Restauration collective : programmes visant à transformer des structures de restauration collective en faveur d'une alimentation plus durable.
- Conservation des terres et des habitats naturels : conservation des terres agricoles et des habitats naturels pour protéger la biodiversité et préserver les écosystèmes.
- Limitation des emballages alimentaires, promotion du vrac ou des systèmes permettant la réutilisation des emballages.
- Technologies de gestion des déchets alimentaires : Soutenir le développement et l'implémentation de technologies innovantes pour la collecte, le traitement et la valorisation des déchets alimentaires.
- Sécurité alimentaire : projets qui renforcent la résilience face aux crises alimentaires, en favorisant l'autonomie alimentaire et l'accès à une alimentation nutritive.

Les projets présentés doivent comporter des dimensions sociale (cohésion, aide aux publics fragiles, lien social, solidarité etc.) et environnementale inhérentes à l'action et aux objectifs de Familles Rurales.

Les projets transversaux qui croisent plusieurs objectifs seront privilégiés.

Modèle économique

Seront privilégiés les projets dont le modèle économique est solide et durable, dont le budget est précis et réaliste et qui sont en capacité de se pérenniser dans le temps et d'être dupliqués.

Zone géographique

Les projets doivent avoir un impact dans les zones rurales et périurbaines au sens large (en dehors des aires urbaines de plus de 10 000 emplois). Cependant, les projets qui prévoient une coopération villes-campagnes sont également encouragés et entrent parfaitement dans les critères.

Qui peut candidater ?

Les membres du réseau Familles Rurales (fédérations régionales et départementales, associations locales).

Les associations disposant du statut d'organismes associés au réseau Familles Rurales. Les organismes à but non lucratif qui portent un projet d'intérêt général et qui sont parrainés par un membre du réseau Familles Rurales¹ (association ou fédération) ou engagés dans une collaboration locale avec le réseau Familles Rurales (réseau, consortium d'acteurs).

Quelles sont les dépenses éligibles ?

Sont éligibles les dépenses de :

- Ingénierie (dépenses liées à la conception du projet, à l'accompagnement)
- Fonctionnement
- Investissement (achat de matériels etc.)

Le financement RuralMouv pourra aller jusqu'à 15 000 euros. Les actions engagées dès l'exercice 2024 sont éligibles.

Co-financements et partenariats

Seront privilégiés les projets qui prévoient des co-financements (publics ou privés) ou des partenariats.

Quels types de projets ne sont pas éligibles ?

Ne sont pas éligibles, les projets suivants :

- Les événements ponctuels (colloques, manifestations etc.)
- Les jardins partagés
- Les projets personnels
- Les projets n'ayant pas de lien avec les territoires ruraux
- Les projets ayant déjà bénéficiés d'un financement de RURAL MOUV dans le cadre des programmes Familles Rurales suivants : Tiers-lieux (projet Port@il), Points de médiation numérique, expérimentation développement durable.

Comment candidater ?

Pour présenter un projet, il suffit de **remplir le formulaire en ligne sur ruralmouv.fr jusqu'au 15 juillet 2024 inclus** (pièces nécessaires précisées dans le formulaire en ligne).

Le dossier sera examiné par un Jury qui établira une pré-sélection, un entretien en visioconférence sera ensuite organisé pour les dossiers pré-sélectionnés courant septembre. Une remise des prix pour les lauréats sera organisée en novembre. Les frais de déplacement des lauréats sont pris en charge.

¹ Pour cela, il est nécessaire de demander un courrier de parrainage à l'association ou la fédération Familles Rurales de son territoire. Ce document doit être joint au dossier de candidature.